

Pourquoi l'égalité est notre PRIORITÉ ?

Au Bénin, les femmes représentent **51,2% de la population**¹. Elles sont le pilier des familles, de l'économie locale et du tissu social. Pourtant, des inégalités profondes freinent leur potentiel et, par conséquent, le développement durable du pays tout entier.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'engage à lever ces barrières, car investir dans l'égalité des genres n'est pas seulement une question de droits : c'est l'une des stratégies pour accélérer les progrès vers un développement humain durable.

De nombreux efforts sont réalisés par le Gouvernement du Bénin depuis des décennies pour assurer l'égalité des genres. Toutefois, des défis persistent. En 2024, le Bénin se classe au **134^e rang sur 146 pays**² selon l'**Indice d'Inégalité de Genre**.

Notre mission est de travailler aux côtés du Gouvernement et avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour contribuer à changer cette réalité dans le cadre de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable N°5 :

Egalité entre les sexes.



ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉGALITÉ GENRE

Population générale	14.463.0001, dont 48,8% d'hommes et 51,2% de femmes.
Taux de fécondité	4,5 % ³
IIG (Indice d'Inégalité de Genre)	0,629 (134 ^e / 146 pays) ⁴ : Une dynamique positive : Classement amélioré de 4 places depuis 2022.
IDG (Indice de Développement du Genre)	0,8804 (166 ^e position mondiale, 2022) : Un score < 1 indique que les femmes sont globalement désavantagées en santé, éducation et revenus.
Santé maternelle (2023)	518 décès pour 100.000 naissances vivantes.
Taux d'Inscription Brut (Enseignement, 2024)	117,3% pour les filles contre 100,7% pour les garçons, un progrès notable.

Taux d'alphabétisation 2021-2023 (15-49 ans)	Femmes : 60,9% Hommes : 73,8%
Représentation politique	Femmes députées (2023) : 26,6% Femmes ministres : 22% Femmes responsables d'institutions : 37,5% Femmes maires : 4 sur 77 (soit 5,2%) Femmes conseillères locales : 70 sur 1.815 élus (3,86 %) Femmes aux postes de direction dans l'administration publique : 20,5% Femmes occupant des postes électifs et nominatifs au sein des structures des partis politiques et bureaux : 10% Femmes au sein de la Commission Électorale Nationale Autonome : 20%
Rémunération	En 2023, 27,9 % des travailleurs agricoles salariés sont des femmes, contre 72,1 % d'hommes alors même que les femmes représentent près de 48 % des acteurs agricoles

¹Undata
²Idem
³Idem
⁴Idem

Cadres légal, politique et INSTITUTIONNEL

CADRE LÉGAL

- **La Constitution** : Depuis 1990 (renforcée en 2019), la Constitution du Bénin en son article 26 qui consacre l'égalité entre les sexes et instaure la possibilité de prise de mesures spécifiques en faveur des femmes et filles.
- **La Loi N°201 9-43 du 15 novembre 2019** portant code électoral qui a défini en son article 144, un quota (Sièges réservés aux femmes, soit un siège par circonscription électorale), afin d'accroître la représentation des femmes au sein de l'Assemblée nationale.
- **La loi n°2021-11 du 20 décembre 2021** portant mesure spéciale de répression des infractions commise à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin.
- **La loi n°2021-11 du 20 décembre 2021** élargit la définition des VBG (harcèlement sexuel, viol, mariage forcé, mutilations génitales féminines...) et renforce les sanctions. Le certificat médical pour initier une plainte est désormais gratuit.
- **La loi n°2021-12 du 20 décembre 2021** modifiant et complétant la loi n°2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction ;
- **La loi n°2021-13 du 20 décembre 2021** modifiant et complétant la loi n°2002-07 du 24 août 2002 portant le code des personnes et de la famille en République du Bénin.

CADRE INSTITUTIONNEL

- **Désignation d'une femme au poste de Vice-présidence de la République** occupé depuis 2021. La vice-présidence est instituée et dispose d'un siège physique.
- **Création et installation des « Cellules Genre et Environnement »** par Décret n°2019-430 du 02 octobre 2019, fixant la structure type des ministères.



- **Création de l'Institut National de la Femme (INF)** avec un siège national physique et mise en place des points focaux au niveau communautaire.
- **Existence d'un réseau des femmes parlementaires** dénommé *Caucus des femmes parlementaires*.
- **Existence d'un Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, Nouvelle Génération (SIDoFFE-NG)** qui est l'instrument d'une application web moderne et dynamique destinée à alimenter une base de données centralisée et renseignée à partir des informations liées aux différentes cibles de l'action sociale, etc.

CADRE POLITIQUE ET PROGRAMMATIQUE

Plusieurs politiques sectorielles et plan stratégiques ont été élaborées pour renforcer la résilience des femmes, réduire leur vulnérabilité et leur autonomisation économique. On peut noter :

- **Le Projet de Promotion du Genre et de l'Autonomisation des Femmes** dont l'objectif est de renforcer les appuis de l'Etat aux victimes de VBG et l'autonomisation des femmes ;
- **Le Programme de Modernisation des Espaces Publics de Protection Sociale et de Promotion du Genre** avec pour objectif d'offrir aux agents du ministère de bonnes conditions de travail et aux usagers de l'administration un bon cadre d'accueil et d'écoute ;
- **Le Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique au Sahel (SWEDD)** qui a pour objectif d'accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité, et améliorer la production et le partage des connaissances au niveau régional ainsi que la capacité et la coordination régionale.

Évolution du contexte de genre au BÉNIN

Le Bénin a accompli des avancées notables **en matière d'alphabétisation, de représentation politique et de protection contre les violences basées sur le genre (VBG)**. Depuis fin 2021, une nouvelle loi élargit la définition des VBG pour inclure harcèlement sexuel, viol, mariage forcé et mutilation génitale féminine, tout en renforçant les sanctions. Le certificat médical nécessaire pour déposer plainte est désormais gratuit.

L'amendement constitutionnel et le nouveau code électoral de 2019 ont instauré **24 sièges réservés aux femmes**. Résultat : lors des élections législatives de janvier 2023, la représentation féminine a bondi à **26,6 %** contre 7,2 % en 2019, soit une progression remarquable de 18,5 points.

Malgré ces avancées, d'importantes disparités de genre persistent, particulièrement en zones rurales et dans les collectivités locales. Les inégalités demeurent marquées dans **l'enseignement supérieur, l'accès aux ressources, le travail non rémunéré, la violence et les droits fonciers**. L'application des lois reste un défi : peu de poursuites effectives, difficultés de collecte de preuves et réticence des victimes à porter plainte par crainte de

stigmatisation, liée aux normes socioculturelles persistantes. Si les progrès légaux et politiques sont réels - renforcement des lois sur les VBG, encouragement à la participation politique féminine, facilitation de l'accès à la santé reproductive - les résistances culturelles, la faible application des lois, les violences courantes et les inégalités éducatives et économiques subsistent

Le Gouvernement et ses partenaires œuvrent continuellement pour **renforcer les systèmes judiciaires, améliorer les services et garantir que les survivantes de VBG soient entendues et soutenues**. Le PNUD contribue à l'amélioration du contexte genre au Bénin en appuyant la mise en œuvre de projets et interventions par le renforcement des institutions nationales, des Organisations de la société civile (OSC) et du personnel de gestion des projets.

En 2024, le PNUD a structuré ses interventions autour de quatre axes : **le renforcement de l'autonomisation économique des femmes, la promotion de leur participation politique et sociale, la lutte contre les VBG et le renforcement des capacités institutionnelles pour l'intégration de l'approche genre (Gender Mainstreaming)**.

LES ACTIONS DU PNUD

Sur le plan légal,

- 🏛️ Contribution à l'appropriation des lois par les acteurs chargés de leur mise en œuvre - juges, magistrats, officiers de police judiciaire, OSC, autorités communales et locales - tout en sensibilisant la population générale, notamment les conducteurs de taxi-moto, les jeunes et les femmes des marchés, aux sanctions encourues en cas de violences contre les femmes et filles.
- 🌐 Appui à l'élaboration de plusieurs rapports pays relatifs aux instruments juridiques internationaux ratifiés (EPU, Beijing +30, CEDEF, PAN 1325).
- 👤 Appui du ministère de la Justice dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'institutionnalisation de genre dans le secteur judiciaire béninois.

Sur le plan institutionnel,

- 🏛️ Contribution au renforcement des capacités de l'Institut National de la Femme pour l'élaboration de son plan stratégique et la mobilisation des partenaires.
- 👤 Appui à la mise en place d'une plateforme de suivi (<http://système-hybride.fbabenin.net/login/>) permettant de monitorer la représentativité féminine aux postes de responsabilité dans l'administration publique béninoise.
- 👤 Appui à la mise en place et la vulgarisation de la plateforme numérique « Compendium des compétences féminines

du Bénin» (<https://lescompetencesfemmesbenin.social.gouv.bj/>) tout en renforçant le Gender Mainstreaming dans divers ministères sectoriels par la formation des cadres à l'intégration du genre dans les politiques nationales et sectorielles.

👤 Dynamisation de la coordination multisectorielle via des rencontres périodiques du cadre de concertation Genre pour le suivi des indicateurs de l'ODD 5.

📣 Sensibilisation à travers l'INF, des femmes des 21 ministères sur les lois protégeant leurs droits et réprimant le harcèlement sexuel en milieu professionnel, ainsi que le personnel du PNUD et les partenaires de mise en œuvre des projets sur la politique de prévention du harcèlement professionnel aux Nations Unies

Sur le plan politique et programmatique,

- 👤 Renforcement de l'autonomisation économique et de la résilience des femmes à travers la mise en œuvre de plusieurs projets : PANA Energie Biomass Electricity, Projet - Agriculture et Sécurité Alimentaire, PIRVaTEFoD, Benin support to BIOFIN, Scaling ; Solar Applications for Agricultural, ProPaCTSET, ProSel et Africa MiniGrids Program.
- 👤 Appui à l'élaboration de la Politique Nationale de Promotion de Genre (PNPG).

Quelques résultats de 2020 à 2024



12.438 femmes renforcées utilisent des technologies agricoles adaptées aux changements climatiques



1.474 salicultrices formées à la modernisation des techniques de production du sel de cuisine



1.931 femmes ont bénéficié d'un emploi favorisant leur autonomisation économique et financière



11.128 femmes ont eu accès à des avoirs financiers



5.674 femmes formées sur des moyens de subsistance alternatifs à l'agriculture



179.396 femmes des zones rurales ont accès à des services énergétiques



63 femmes détenues ont bénéficié d'intrants et de formations pour développer des activités génératrices de revenus et participer à l'examen du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM)



+ 250 adolescent(e)s séropositifs (15-24 ans) formé(e)s sur leurs droits



+ 80 femmes séropositives et vulnérables formées sur l'inclusion financière



20,5 % des postes de hauts emplois techniques de l'administration publique sont occupés par des femmes en 2023

QUELQUES DÉFIS À RELEVER

- **L'application effective des quotas législatifs** au Parlement et dans les municipalités, ainsi que l'encouragement de davantage de candidates femmes.
- **L'intensification de la formation et de la sensibilisation sur les stéréotypes, les droits des femmes et la lutte contre les VBG**, en ciblant particulièrement les communautés rurales, tout en améliorant les services par le renforcement des infrastructures juridiques et sanitaires pour accélérer l'accès des femmes victimes aux recours.
- Le renforcement économique des femmes rurales par la **facilitation de l'accès au crédit, aux terres et aux technologies agricoles**.
- **Le renforcement des capacités institutionnelles** en dotant l'INF de moyens accrus pour coordonner efficacement les actions de lutte contre les VBG, la promotion du leadership féminin et l'ensemble des politiques genre impliquant tous les acteurs.



LE PNUD BÉNIN ET LE **GENRE**

